



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
42510
Tél. 04 77 65 44 44 - Fax. 04 77 65 55 24
contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017

Le vingt-deux du mois de février deux mil dix-sept, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 18 février 2017

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, Mme Gisèle CHAUVE, Mme Josiane ARMAND, Mme Julie DEPLATIERE, M. Sébastien GAY, M. Dominique DEMARE, M. VIALLOON Philippe.

Etait excusé : M. Frédéric BRUSQ.

Secrétaire de séance : Mme Josiane ARMAND.

Le compte-rendu de la séance du 6 février est approuvé sans réserve.

Demande de subvention

M. le Maire rappelle la délibération du 21 novembre concernant le projet d'un équipement sportif, type "city stade" en remplacement du terrain de tennis devenu défectueux et impraticable. Cet équipement sportif sera également utilisé dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP). Le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise M. le Maire à faire une demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire du Sénateur Bernard FOURNIER.

Fin de séance : 19 H 30

Le Maire,

Jean-Pierre SEIGNOL

Prochaine réunion : Mardi 21 mars à 20 h 30

La secrétaire,

Josiane ARMAND